



Marie Courselaud :
"une course de vitesse s'est engagée entre l'action publique, qui prend forme mais trop lentement, et les phénomènes climatiques extrêmes que nous subissons de plus en plus souvent".

Marie Courselaud : " La sauvegarde du patrimoine passe aussi par une prise en compte du changement climatique "

Présidente du Bouclier bleu France, association vouée à la prévention des risques touchant le patrimoine, Marie Courselaud, ancienne élève de l'École du Louvre, est chargée de mission en conservation préventive au ministère de la Culture. Une expertise qu'elle développe en étroite collaboration avec celui de l'Intérieur, dont le savoir-faire opérationnel devrait, selon elle, servir de standard à l'action publique.

"Je remercie Notre-Dame pour son sacrifice", résume-t-elle, car depuis l'incendie de 2019, *"remettre au lendemain ce qui aurait dû être fait la veille n'est plus une option".*

Dans l'entretien qu'elle a accordé à Thierry Hory, président de SEBL Grand Est, Marie Courselaud insiste notamment sur l'importance, pour chaque établissement culturel, de disposer d'un plan de sauvegarde. En intégrant notamment les risques croissants que fait peser le dérèglement climatique sur le patrimoine de nos territoires.

Vous présidez une association agréée sécurité civile, spécialisée dans la gestion des risques, la planification et la préparation de la réponse à l'urgence pour la protection du patrimoine culturel. En quoi consiste concrètement votre travail ?

Le Bouclier bleu France est une association Loi 1901 qui bénéficie depuis juin 2023 de l'agrément de la Sécurité civile. Un agrément de type A qui nous permet d'intervenir sur l'ensemble du territoire national au même titre que la Croix rouge, la Protection civile, l'Ordre de Malte, mais avec une spécificité bien particulière : intervenir uniquement sur le patrimoine sinistré ou menacé. Voilà pour le cadre légal.

Pour bien comprendre notre logique, il

faut remonter aux origines de notre action, autrement dit à la fin de la Seconde guerre mondiale et de son cortège de destructions, quand, en même temps que l'Onu, est créée l'Unesco, en charge des questions patrimoniales. C'est sous l'égide de celle-ci qu'est signée, en 1954, la Convention de la Haye, ratifiée aujourd'hui par 134 États, sur les 194 que compte la planète.

Cette convention qui constitue le seul traité multilatéral consacré à la conservation du patrimoine, fixe les interdictions et les obligations que ses parties doivent observer, en temps de paix mais aussi et surtout en temps de guerre pour sauvegarder les biens culturels. Les leurs, bien sûr, mais aussi ceux des autres, lors des conflits armés.

Attaché à cette convention, existe un

Concevoir l'aménagement du territoire avec comme perspective le développement économique, en usant du formidable levier de l'intelligence territoriale - l'intelligence économique appliquée aux territoires - tel est l'objectif stratégique que se fixe aujourd'hui SEBL Grand Est.

Dans cet esprit, la lettre INTEREST - L'Intelligence territoriale Grand Est - a vocation à être une plate-forme de réflexion où des experts de premier plan, issus d'horizons différents, livrent leurs analyses et proposent des pistes d'action pour optimiser les ressources de notre région. Plus que jamais, il s'agit d'approfondir notre réflexion, de créer de nouveaux réseaux, d'être agiles et proactifs dans une démarche stratégique sur le long terme...

Dans la guerre économique planétaire, l'enracinement local et la mise en valeur des identités comme des ressources constituent des critères différenciants et positifs, à même d'optimiser nos atouts vis-à-vis de nos partenaires, sur nos territoires comme à l'international.

Progressivement, notre action s'est étendue à la protection du patrimoine non plus seulement en cas de conflit armé, mais dans une approche globale de prise en compte des risques : environnementaux et anthropiques.

emblème, celui du bouclier bleu, apposé sur les sites auxquels on souhaite apporter une protection particulière dans un contexte d'opérations militaires.

À l'épreuve du temps, il est malheureusement apparu que cette Convention avait bien du mal à être respectée, y compris en Europe où, dans la décennie 1990, l'éclatement de l'ex-Yougoslavie a remis la guerre au goût du jour. C'est alors qu'est né, en 1996, le Comité international du Bouclier bleu – *International Committee of the Blue Shield* (ICBS) – devenu en 2018 Bouclier bleu international (*Blue Shield International*) avec pour objectif de veiller à l'application de la Convention de la Haye.

Parmi ses membres fondateurs, vous trouvez le Conseil international des archives (l'ICA, pour *International Council of Archives*), l'Association internationale des bibliothèques (l'IFLA, pour *International Federation of Library Associations and Institutions*), le Conseil international des musées (ICM, pour *International Council of Museums*) ou encore le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS, pour *International Council on Monuments and Sites*).

Bouclier bleu International travaille en outre avec des partenaires réguliers, l'Otan en particulier, pour former les militaires à la protection du patrimoine, et s'efforce de créer des comités nationaux partout dans le monde. C'est ainsi qu'en 2001, s'est formé Bouclier bleu France.

Au départ, nous étions une association de professionnels de la Culture – essentiellement des conservateurs, issus du monde des archives. Nous entendions promouvoir l'action de l'Unesco. Et, progressivement, notre action s'est étendue à la protection du patrimoine non seulement en cas de conflit armé mais dans une approche globale de prise en compte des risques : environnementaux et anthropiques (*NDLR : lié à l'action de l'homme en général*). D'où, rapidement, l'attention portée aux aspects opérationnels – comment prévenir, comment réagir et avec qui – ce qui nous a conduit à développer plus fortement cet axe au sein de l'association..

Comment l'activité du Bouclier bleu s'articule-t-elle avec vos fonctions au sein du Centre de recherche et de restauration des musées de France auquel vous appartenez ?

Il se trouve qu'au sein du C2RMF, je suis chargée de la conservation préventive, et d'accompagner cette prévention auprès des établissements culturels pour les inciter à rédiger leurs plans de sauvegarde. J'agis donc en étroite collaboration avec le ministère de l'Intérieur qui, aujourd'hui,

travaille sur un plan ORSEC patrimoine en collaboration avec le ministère de la Culture et le Bouclier bleu France. L'idée, vous l'aurez compris, est d'harmoniser les pratiques opérationnelles en vigueur sur le territoire.

Pouvez-vous nous dire quelques mots de la mission que vous avez menée à Mayotte en janvier dernier, au profit de nos compatriotes d'outre-mer, durement frappés par l'ouragan et les inondations qui ont dévasté cette île française de l'Océan Indien ?

C'était vraiment pour nous un baptême du feu dans un cadre de sécurité civile. Jusqu'alors, nos missions répondaient à des demandes spécifiques venues d'établissements en danger ; dans le cas de Mayotte, nous avons été intégrés d'emblée au processus de sécurité civile via le Plan Orsec. Il s'agissait de sauver les collections du MuMA (le musée de Mayotte qui rassemble des collections liées à la fois au patrimoine culturel et environnemental). La mission se composait de deux équipiers formés pour ce type d'intervention : une restauratrice spécialisée en ethnologie et un pompier qui se sont rendus quinze jours sur place, à la fois pour mettre en sécurité les collections et évaluer les dégâts provoqués par le cyclone.

L'urgence absolue étant alors d'ordre humanitaire, nous n'avons pu intervenir que deux semaines après le cyclone et la mise en place des secours, mais cela nous a permis de nous insérer dans un dispositif déjà bien rôdé. En l'occurrence, celui du Cogic, le Centre opérationnel de gestion interministériel de crise du ministère de l'Intérieur, qui a pris en charge notre matériel (soit 14 palettes, destinées au MuMa et aux archives départementales).

Les archives ont été très touchées ?

Essentiellement par des moisissures. C'est un problème grave en tous lieux, mais particulièrement en milieu tropical où les dégradations sont infiniment plus rapides qu'en milieu tempéré, même si, j'y reviendrai, la question nous préoccupe de manière croissante en Europe.

J'ajoute que, dans une situation d'urgence, disposer d'archives en bon état est impératif car d'elles dépend, au-delà de l'aspect culturel ou mémoriel, le bon fonctionnement de l'administration, de la conservation des actes de propriété jusqu'à l'état civil...

Comme vous l'expliquez dans vos interventions, en matière de gestion des collections, les risques liés au changement climatique (moisissures, inondations, etc.) ne sont pas nouveaux

pour les responsables des musées. Comment les intégrez-vous dans vos modes d'action ?

Permettez-moi, pour répondre à cette question, de reprendre ma casquette de chargée de mission au C2RMF, car c'est une problématique qui nous préoccupe, s'agissant notamment de la conservation des archives. Comme le montre le rapport Copernicus 2024 (NDLR : rédigé par le service du même nom, qui compile les données climatiques pour le compte de la Commission européenne), notre continent est désormais partagé en deux zones : une Europe de l'Ouest de plus en plus chaude et humide et une Europe de l'Est, également très chaude mais de plus en plus sèche.

Les records de pluviométrie qu'on enregistre, notamment en France, concourent à accentuer les phénomènes de moisissure et peuvent conduire, dans les cas extrêmes, à la fermeture de certains musées. C'est ce qui est arrivé à celui des Beaux-Arts de Brest, en avril dernier, où les œuvres restent confinées jusqu'à nouvel ordre.

Quelques chiffres pour vous donner une idée de l'ampleur de ce que nous devons mettre en place. En 2018, quand nous avons commencé le travail de recensement préalable à notre plan de sauvegarde des biens culturels, seuls 17% des 1 220 musées de France possédaient le leur. Aujourd'hui, nous en sommes à 50%. Le progrès est conséquent, mais l'élaboration d'un plan de sauvegarde pour chaque musée, si elle est fortement recommandée, n'est toujours pas obligatoire dans la législation française.

De son côté, le ministère de la Transition écologique, dans le cadre de son deuxième Pnacc (Plan National d'Adaptation au Changement Climatique), a recommandé, en 2022, au ministère de la Culture, d'intégrer la question du changement climatique dans ses plans de sauvegarde. Et dans le troisième Pnacc (2025-2028), il lui est demandé d'établir une cartographie des risques et aussi d'accentuer ses efforts en vue de former sur le sujet le personnel de musées.

En un mot comme en cent, une course de vitesse s'est engagée entre l'action publique, qui prend forme mais trop lentement, et les phénomènes climatiques extrêmes que nous subissons de plus en plus souvent...

Qui dit action préventive dit crédits. Comment traversez-vous cette période de turbulence budgétaire... Et d'économies tous azimuts ?

Dans la mesure où tout ce que propose le C2RMF est gratuit, la question des crédits ne se pose pas *a priori*. C'est une chance par rapport à nos collègues étrangers – je pense par exemple à la Belgique, dont toutes les



L'analyse du Président de SEBL Grand Est

UN PLAN ORSEC POUR LE PATRIMOINE

Le changement climatique frappe parfois où on ne l'attend pas. Qui aurait pu imaginer, voici quelques années, qu'un musée comme celui des Beaux-Arts de Brest serait conduit à fermer ses portes pour une durée indéterminée afin de mettre à l'abri ses collections, attaquées par des moisissures ?

Pour les aménageurs du territoire, se préparer à gérer un sauvetage culturel est une mission aussi fondamentale que la création d'infrastructures collectives ou la facilitation apportée à l'implantation d'entreprises nouvelles.

Marie Courselaud, dont le métier consiste à gérer l'urgence quand le patrimoine est en danger, nous le dit avec force : être opérationnel pour répondre à des cas de force majeure, ne s'improvise pas. La culture "ORSEC" (acronyme d'Organisation des secours) doit déborder le cadre strict du ministère de l'Intérieur pour investir la sphère culturelle au sens large.

C'est peu dire que cette pionnière donne l'exemple : au sein du ministère de la Culture, mais aussi comme présidente du Bouclier bleu France, elle ne cesse de former ses collègues aux techniques d'action préventive, gage d'une réaction appropriée quand survient un cataclysme.

En janvier dernier, elle a montré son savoir-faire en dépêchant une mission à Mayotte, pour sauver les collections du musée et les archives de ce département français cruellement touché par le cyclone Chido. Voici encore dix ans, cela n'aurait peut-être pas été possible.

Dans les années 1970, certains élus n'hésitaient pas à détruire les vestiges d'un site antique découverts lors de la construction d'un parking... Grâce à la généralisation de l'archéologie préventive, de tels saccages n'ont plus cours, ou quasi. À nous de faire en sorte que cette révolution culturelle se poursuive en prenant pour exemple la réactivité opérationnelle des sauveurs de Notre-Dame ! Nos territoires le méritent. Leurs habitants aussi.

Thierry HORY

Pour les aménageurs du territoire, se préparer à gérer un sauvetage culturel est une mission aussi fondamentale que la création d'infrastructures collectives.

actions de formation sont payantes pour le personnel des musées. Avec les moyens qui sont les nôtres, nous faisons le maximum pour publier des documents, multiplier les fiches, élaborer des guides, organiser des webinaires. Mais ces moyens, vous l'imaginez, ne sont pas infinis. Et, c'est un peu la rançon du succès, plus nous parvenons à sensibiliser de monde, plus la demande de conseils augmente. C'est ici que ne manquera pas de se poser la question d'une enveloppe budgétaire qui permettrait d'aller au-delà de cette pédagogie. Or à l'heure où nous parlons, je n'ai pas connaissance de son existence prochaine... Si l'on suit les recommandations du dernier Pnacc, il est demandé par exemple aux établissements culturels de dresser des diagnostics de vulnérabilité. Inutile de vous dire que cela ne sera pas gratuit...

SEBL Grand Est mène sur son territoire des actions concrètes de restauration de bâtiments historiques. Comment s'articulent, sur le terrain, vos actions en lien avec les aménageurs du territoire ? Quelles pistes souhaiteriez-vous mieux explorer avec eux ?

La principale action de terrain du Bouclier bleu France, en lien avec les élus en général et les aménageurs en particulier, se situe au sein des Commissions mixtes inondations où siègent des représentants de la société civile. C'est crucial dans un contexte où les événements climatiques extrêmes se multiplient, mais insuffisamment suivi d'effet d'un point de vue décisionnel.

Bref, la prise de conscience progresse, les bonnes résolutions aussi... Mais les décisions concrètes tardent trop souvent à suivre, tant les acteurs sont divers, et les intérêts de chacun parfois divergents.

S'agissant du Bouclier bleu, notre priorité serait de pouvoir approfondir nos liens avec l'Association des maires de France (AMF), afin de pouvoir sensibiliser ses membres – ceux, en particulier, qui s'investissent dans la prévention des risques, à la question du patrimoine. Une première bonne nouvelle : à la suite de la réunion que nous avons eue avec la déléguée aux risques de l'AMF, l'actualisation des plans communaux de sauvegarde publiée en 2024, prend en compte le patrimoine. C'est une avancée majeure qui devrait déboucher sur la création d'espaces réservés à l'évacuation et à la mise en sécurité des collections.

Est-ce que la catastrophe de Notre Dame du 15 avril 2019 a constitué un tournant dans la prise en compte des impératifs liés à la protection du patrimoine ?

Oui, clairement oui ! Et je vous le dis tout net : je remercie Notre-Dame pour son sacrifice ! L'incendie de ce joyau a constitué un formidable catalyseur de prise de conscience et provoqué un bond colossal en matière de politiques publiques. Pensez que, moins de quinze jours après la catastrophe, le ministère de l'Intérieur adressait une note à tous les services départementaux d'incendie et de secours pour leur demander de travailler avec nous à la rédaction de plans de sauvegarde.

Avant Notre-Dame, nous prêchions parfois dans le désert. Au mieux, on nous écoutait ; souvent, on nous remerciait de nous intéresser à la sécurité des bâtiments ; au pire, on nous tenait pour des prophètes de malheur. Depuis Notre-Dame, tout le monde veut avancer. Remettre au lendemain ce qui aurait dû être fait la veille n'est plus une option. Ce constat, je le fais à la fois comme fonctionnaire de l'État et comme présidente du Bouclier bleu... Depuis cette tragédie qui, finalement, s'est soldée par une magnifique renaissance, l'administration du ministère de l'Intérieur travaille avec nous la main dans la main...

Pour conclure ce tour d'horizon, que pourrait-on encore améliorer dans la prise en compte par les pouvoirs publics de la conservation du patrimoine ?

Je pense que le ministère de la Culture dont je fais partie pourrait prendre exemple sur celui de l'Intérieur qui, comme je viens de le dire, est tout sauf frileux sur la question du patrimoine alors qu'on pourrait penser qu'il se consacre presque exclusivement à l'ordre public.

Je souhaite aussi rendre hommage au ministère de la Transition écologique qui a beaucoup avancé sur le sujet en intégrant à ses PNACC la protection des lieux culturels. Une bonne décision serait, par exemple, que le ministère de la Culture actualise sa note du 10 juin 2016 recommandant la mise sur pied de plans de sauvegarde, en rendant ces derniers obligatoires.

Un bon levier réglementaire serait aussi d'intégrer au Code du patrimoine des dispositions portant sur les risques majeurs. Nous avons tout ce qu'il nous faut pour protéger les monuments historiques des atteintes des siècles ; il nous manque un arsenal pour les protéger des agressions venues de l'environnement au sens large.

De même, nous disposons d'un personnel parfaitement formé à la conservation au long cours des œuvres du passé. Mais il faudrait compléter cette formation par une autre intégrant la réponse opérationnelle aux crises. N'attendons pas la prochaine catastrophe pour progresser !

Biographie

Titulaire du Master de Conservation préventive de Paris 1 La Sorbonne et du diplôme spécial de muséologie de l'Ecole du Louvre, Marie Courselaud occupe actuellement le poste de chargée de missions en conservation préventive au Centre de recherche et de restauration des musées de France (C2RMF), où elle effectue des missions de conseils, d'études et d'accompagnement auprès des musées de France. Spécialisée dans les risques majeurs sur le patrimoine, elle pilote différents projets dans ce domaine, à l'attention des musées : coordination de formations, sensibilisation, rédaction de fiches et de guides de bonnes pratiques en collaboration avec les différents services de l'Etat.

Également présidente du Bouclier bleu France depuis 2022, elle assure le développement stratégique de l'association : création de l'organisation de réponse à l'urgence pour faire face aux enjeux opérationnels, renforcement du maillage territorial, développement des formations, sensibilisation aux risques en lien avec ses équipes et partenaires extérieurs.



INTEREST

L'intelligence territoriale Grand Est
Une publication de SEBL Grand Est
Directeur de publication :
Jérôme Barrier
ISSN 2650-3808

Contact : Louis-Guillaume Treillou
INTEREST - SEBL Grand Est
48 place Mazelle, 57 000 Metz
+33(0)3 87 39 78 00
interest@sebl.fr
www.sebl-grandest.fr